|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18)Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 4 auDocument 18-F** |
|  | **15 octobre 2018** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Etats-Unis d'Amérique |
| Propositions pour les travaux de la conférence |
| Manifestations ITU TELECOM |
|  |

Les Etats-Unis saluent les efforts entrepris par le Secrétariat de l'UIT en vue de restructurer et recentrer les manifestations ITU Telecom pour appuyer les PME. Cependant, les changements qu'il a été proposé d'apporter à la nature de la manifestation et à son organisation générale en tant que salon professionnel pour financer ITU Telecom ne sont pas allés de pair avec un rapport correspondant sur les incidences financières ou opérationnelles, de sorte qu'il est impossible de déterminer au juste les pressions budgétaires qui s'exercent sur le personnel de l'UIT et de savoir si ces coûts ont pu être recouvrés conformément à la Résolution 11. En outre, on ne sait pas très bien s'il est toujours prévu d'affecter spécialement des fonctionnaires du Secrétariat de l'UIT dans un éventuel modèle économique futur, ni comment les dépenses afférentes à ce personnel seraient absorbées dans le budget annuel de l'UIT.

Les Etats-Unis reconnaissent également que, du fait de l'évolution de l'environnement des télécommunications, les membres de l'UIT sont incités à participer à diverses manifestations et divers salons professionnels. L'UIT, conformément au plan stratégique et au plan financier, ainsi qu'aux initiatives régionales décrites dans le Plan d'action de Buenos Aires de 2017, organise pour sa part tout au long de l'année une large gamme de manifestations et d'activités à l'intention de tous les membres de l'UIT, et non pas uniquement des PME. Il se peut en outre qu'en raison des pressions qui s'exercent sur le budget de l'UIT pour répondre aux besoins des membres, que des manifestations organisées tout au long de l'année offrent plus de souplesse que la tenue chaque année d'une manifestation mondiale axée uniquement sur les PME.

C'est pourquoi les Etats-Unis proposent d'instituer dès 2020 un moratoire sur les manifestations futures ITU TELECOM, jusqu'à ce que le Conseil examine et étudie de façon détaillée un rapport financier et opérationnel actualisé, indiquant les avantages et inconvénients du maintien d'ITU Telecom et tenant compte des incidences financières éventuelles pour l'union. A notre sens, cette approche permettra au Conseil d'être mieux informé des incidences financières d'ITU Telecom, avant de confirmer ou d'approuver les réformes proposées par l'UIT dans le cadre de la Résolution 11 lors de la PP-18. Les Etats-Unis proposent que le moratoire sur les manifestations ITU Telecom soit maintenu jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la PP-22.

MOD USA/18A4/1

RÉSOLUTION 11 (Rév. dubaï, 2018)

Manifestations ITU TELECOM

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Dubaï, 2018),

considérant

*a)* que l'Union a notamment pour objet, aux termes de l'article 1 de la Constitution de l'UIT, de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et d'harmoniser les efforts des Etats Membres et des Membres des Secteurs vers ces fins;

*b)* que l'environnement des télécommunications connaît actuellement de profondes mutations, sous l'effet conjugué des progrès techniques, de la mondialisation des marchés et de la demande croissante des utilisateurs, qui veulent des services transfrontières intégrés et adaptés à leurs besoins;

*c)* que chaque année, en plus des expositions et conférences nationales, régionales et mondiales très diverses qu'organisent de nombreuses organisations sur le thème des télécommunications/TIC, plusieurs manifestations mondiales et régionales sont également organisées par l'UIT conformément aux objectifs des plans stratégique et financier de l'Union, qui sont de promouvoir le développement et l'évolution des télécommunications/TIC;

*d)* que l'organisation chaque année d'un grand nombre de manifestations institutionnalisées ne va pas dans le sens des mesures d'efficacité adoptées par l'UIT pour réaliser des économies, sur le plan notamment des ressources humaines et financières;

*e)* que les manifestations ITU TELECOM ont pour objet de tenir les Etats Membres et les Membres des Secteurs informés des techniques de pointe concernant tous les aspects des télécommunications/TIC et les domaines connexes, qu'elles sont par ailleurs une vitrine mondiale de ces techniques et qu'elles constituent une tribune pour les échanges de vues entre les Etats Membres et le secteur privé;

*f)* que compte tenu de cet objet, les membres de l'UIT doivent se demander s'il y a lieu de maintenir ITU Telecom,soulignant

*a)* qu'il est nécessaire pour l'Union, en tant qu'organisation internationale jouant un rôle de premier plan dans le domaine des télécommunications/TIC, de continuer à faciliter l'échange d'informations entre des participants de haut niveau sur les politiques de télécommunication;

*b)* que l'organisation d'expositions n'est pas l'objectif principal de l'UIT''',

notant

*a)* qu'à la suite de la PP-14, le Secrétariat de l'UIT s'est efforcé d'opérer un recentrage des manifestations ITU TELECOM World, qui se sont éloignés de leur objet initial pour devenir une tribune internationale destinée à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur des TIC et à mettre en avant les solutions proposées par ces entreprises;

*b)* que les manifestations ITU TELECOM demeurent confrontées à des problèmes, tels que la hausse du coût des emplacements et la tendance à réduire leur taille, la spécialisation de leur domaine d'activité et la nécessité d'apporter un "plus" au secteur;

*c)* que les manifestations ITU TELECOM doivent apporter une valeur ajoutée aux participants et leur offrir des possibilités de retour raisonnable sur investissement;

*d)* qu'il est nécessaire de garantir la viabilité financière des manifestations ITU TELECOM, et notamment de tenir compte des incidences d'ITU TELECOM sur les ressources en personnel limitées du Secrétariat de l'UIT,

décide

1 que l'Union devra, en collaboration avec ses Etats Membres et ses Membres de Secteur, organiser la manifestation ITU TELECOM de 2019 en Hongrie et que cette manifestation portera sur des questions d'importance majeure dans l'environnement actuel des télécommunications/TIC et , notamment, sur les tendances du marché, sur l'évolution des technologies et sur des questions de réglementation;

2 d'instituer un moratoire sur les manifestations ITU Telecom dès 2020, jusqu'à ce que la Conférence de plénipotentiaires de 2022 prenne une décision sur l'avenir des manifestations ITU Telecom, après que le Conseil aura examiné un rapport du Secrétariat de l'UIT sur les conséquences financières et opérationnelles pour l'UIT, rendant pleinement compte des ressources en personnel ainsi que des avantages et inconvénients du maintien d'ITU Telecom;

3 que le Secrétaire général est pleinement responsable des activités d'ITU TELECOM (y compris de leur planification, de leur organisation et de leur financement);

4 que chaque manifestation ITU TELECOM devra être financièrement viable et ne pas avoir d'incidence négative sur le budget de l'UIT sur la base du système d'imputation des coûts existant, comme l'a établi le Conseil;

5que la vérification des comptes des activités d'ITU TELECOM doit être assurée par le vérificateur extérieur des comptes de l'Union;

6 qu'une fois que toutes les dépenses ont été recouvrées, une partie importante de tout excédent de recettes produit par les activités d'ITU TELECOM devra être transférée sur le Fonds pour le développement des TIC relevant du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT et consacrée à des projets concrets de développement des télécommunications, principalement dans les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition,

charge le Secrétaire général

1 d'assurer la bonne gestion de la manifestation ITU TELECOM 2019 et des ressources correspondantes, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à l'Union;

2 d'élaborer un plan commercial pour la manifestation ITU Telecom 2019 proposée;

3 d'établir un rapport, qui sera soumis pour examen au Conseil à sa session de 2019, sur l'analyse des risques financiers et opérationnels ainsi que des avantages et inconvénients du maintien des manifestations ITU TELECOM World, compte tenu des autres manifestations de haut niveau;

4 d'assurer la transparence de la manifestation ITU TELECOM 2019 et de rendre compte au Conseil, dans un rapport annuel distinct, de ces manifestations, et notamment:

− de toutes les activités commerciales d'ITU TELECOM;

− de toutes les activités du Comité ITU TELECOM, y compris des propositions sur les thèmes et le lieu de la manifestation;

− des raisons qui ont motivé le choix du lieu de la manifestation ITU TELECOM 2019;

− des mesures prises en ce qui concerne l'utilisation de tout excédent de recettes provenant de la manifestation ITU Telecom 2019;

5 de veiller à ce qu'il soit procédé à un contrôle interne et à ce que l'audit interne et la vérification extérieure des comptes relatifs à la manifestation ITU TELECOM 2019 soient effectués en temps voulu;

6 de présenter chaque année au Conseil un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution et de présenter à la prochaine Conférence de plénipotentiaires un rapport sur l'évolution future des manifestations ITU TELECOM,

charge le Secrétaire général, en coopération avec les Directeurs des Bureaux

1 de tenir dûment compte, dans la planification de la manifestation ITU TELECOM 2019, des synergies possibles avec les grandes conférences et réunions de l'UIT, et vice versa, lorsque cela est justifié;

2 d'encourager la participation de l'UIT aux manifestations nationales, régionales et mondiales portant sur les télécommunications/TIC, dans les limites des ressources financières disponibles,

charge le Conseil

1 d'examiner le rapport annuel sur la manifestation ITU Telecom 2019 ainsi que l'analyse des risques financiers et le rapport établis par le secrétariat conformément au point 3 du *charge le Secrétaire général* ci-dessus, et de soumettre un rapport à la Conférence de plénipotentiaires de 2022, afin qu'elle se prononce sur l'avenir des manifestations ITU Telecom World;

2 de présenter un rapport sur l'avenir de ces manifestations à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_